

[Texte]

The Chairman: It is a lot simpler if we just designate it or make legislative rules as to how a plan must be set up and say that for 1992 or some year in the future all plans that do not conform to the government's legislated set-up system are invalid.

Mr. Dorin: They are valid, but you get no tax deduction.

• 2040

The Chairman: There is no tax.

Mr. McCrossan: That is what the bill does.

The Chairman: You could do what you wanted to get yourself on side or just not get on side and not have any tax advantage. That would be simple. Do you think we ought to go that type of route, because this is the way to really clean it up?

Mr. Dorin: All of this would be very simple. There would be one set of rules for everybody and there you are.

The Chairman: No fooling around, one set of rules, one kind of a pension you can have. If you do not have that kind of pension, you cannot have a pension plan.

Mr. Pickard: I do not think it is not quite so simple. You really hit people over the head, you get their attention quickly.

Mr. McCrossan: The NDP would argue you could even call it the Canada Pension Plan.

Mr. Dorin: There are similar ramifications recommending just that. It is come in cold, but this is exactly what I want.

Mr. McCrossan: Mr. Chairman, concerning the first recommendation at the bottom of page 5 in the brief, we have a dispute as to what these administrative costs are going to be. Finance has come up with a figure of \$55 million and the Auditor General has come up with a figure of \$400 million.

Your recommendation, as I read it, is an interesting one that nobody else has suggested; that is, any increased costs in 1990 compared to 1989 be treated as a tax credit rather than a tax deduction. This way, if Finance is right, it does not cost anything. If Finance is wrong, they pick up the whole tab. Is that the gist of your recommendation?

Mr. Woods: We were trying to look for a suggestion to perhaps balance the scales. The one we did come up with is the tax credit idea. It might not be 100%—

Mr. Dorin: What does that do for non-tax-paying entities like the Public Service pension fund? Their immunity tax credits are non-paying.

Mr. Woods: There could be special rules for those particular organizations so they actually make money.

Mr. Dorin: The more actuaries they hire, the more money they make. Is that what you are saying?

[Traduction]

Le président: Ce serait beaucoup plus simple si nous nous contentions de légiférer en adoptant des règles pour la mise sur pied de régimes et en disant qu'en 1992 ou à une date quelconque, tous les régimes qui ne seront pas conformes au cadre adopté par le gouvernement deviendront invalides.

M. Dorin: Ils seraient valides, mais ne donneraient lieu à aucun allégement fiscal.

Le président: Il n'y aurait pas d'avantage fiscal.

M. McCrossan: C'est ce que l'on propose dans le projet de loi.

Le président: Les gens pourraient faire ce qu'ils veulent pour se conformer à la loi ou bien ne pas s'y conformer et ne plus avoir droit à un avantage fiscal. Ce serait simple. Pensez-vous que nous devrions nous orienter dans cette voie, car ce serait le meilleur moyen de tout simplifier?

M. Dorin: Tout cela serait très simple. Il n'y aurait qu'une seule règle applicable à tout le monde.

Le président: Il n'y aurait pas à tortiller, il n'y aurait qu'une seule règle et tout le monde aurait le même genre de régime de pensions. Ceux qui n'en veulent pas n'auraient tout simplement pas de régime de pensions.

M. Pickard: Je ne pense pas que ce soit aussi simple. Quand on frappe les gens à coup de massue, on obtient rapidement leur attention.

M. McCrossan: Les néo-démocrates diraient même que ce régime unique pourrait s'appeler le Régime de pensions du Canada.

M. Dorin: D'aucuns disent que c'est justement ce qu'il faut faire.

M. McCrossan: Monsieur le président, au sujet de la première recommandation, au bas de la page 5 du mémoire, il y a une controverse quant au montant du coût administratif. Le ministère des Finances a avancé les chiffres de 55 millions de dollars, tandis que le vérificateur général parle plutôt de 400 millions de dollars.

Vous faites une recommandation qui est intéressante et que personne d'autre n'a faite, c'est-à-dire que toute augmentation des coûts en 1990 par rapport à 1989 soit considérée comme un crédit d'impôt plutôt qu'une déduction. Ainsi, si le ministère des Finances a raison, cela ne coûtera rien. S'il se trompe, il paiera la note. Est-ce essentiellement ce que vous recommandez?

M. Woods: Nous avons tenté de trouver une solution moyenne. C'est ainsi que nous en sommes arrivés à l'idée du crédit d'impôt. Il ne serait pas nécessairement de 100 p. 100... .

M. Dorin: À quoi cela servirait-il pour les entités qui ne paient pas d'impôt, comme la Caisse de retraite de la Fonction publique? Les crédits d'impôt ne leur rapporteraient rien.

M. Woods: Il pourrait y avoir des règles spéciales pour les organisations en question afin qu'elles en bénéficient également.

M. Dorin: Plus on embauche d'actuaires, plus vous faites d'argent. Est-ce bien ce que vous dites?